

Questions orales

gouvernement est décidé à faire observer les lignes directrices, et on les observera.

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—LE CAS DES OFFICES DE COMMERCIALISATION

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre à propos des consultations avec les provinces. C'est au sujet de passages du Livre blanc où l'on laisse entendre que la question des offices de commercialisation fera l'objet de discussions avec les gouvernements provinciaux afin de veiller à ce que leurs activités se conforment aux lignes directrices. Comme le président et la vice-présidente de la Commission anti-inflation ont laissé entendre qu'ils ont l'intention de faire enquête sur les offices de commercialisation, le gouvernement a-t-il tenu ces discussions avec les provinces et, dans l'affirmative, s'entend-on pour assujettir les offices de commercialisation aux lignes directrices générales en matière de prix exposées dans le Livre blanc?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): La réponse est oui, monsieur l'Orateur. Il est clair que les offices de commercialisation seront tenus de respecter nos lignes directrices dans l'établissement de leurs prix. Quant à la question de savoir si l'on en a discuté en détail avec les provinces, la réponse est non. Cela, encore une fois, fera l'objet de discussions à la réunion de la semaine prochaine.

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—LA QUESTION DE LA MARGE BÉNÉFICIAIRE DES CULTIVATEURS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, étant donné la réponse du premier ministre, puis-je poser au ministre des Finances la question suivante: la marge bénéficiaire des agriculteurs qui vendent leurs produits aux offices de commercialisation pourra-t-elle être augmentée ou les agriculteurs devront-ils prouver qu'il y a une hausse du coût de l'unité pour être autorisés à monter leurs prix?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, comme le dit le livre blanc, le prix des produits agricoles payé aux agriculteurs ne sera pas assujéti aux lignes directrices.

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—LA QUESTION DU PRÉAVIS POUR CERTAINES HAUSSES DE PRIX

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, puis-je poser ma question au ministre des Finances? Comme le nouveau président de la commission anti-inflation a dit que la commission ne contrôlerait pas toutes les hausses de prix systématiquement mais de façon sélective, et comme le bill présenté hier ne contient aucune disposition demandant aux 1,500 sociétés qui feront l'objet d'un contrôle spécial d'informer la commission des hausses de prix avant leur mise en vigueur, le gouvernement envisage-t-il d'apporter un amendement en ce sens au bill au moment opportun, afin d'obliger au moins ces 1,500 sociétés à informer la commission à l'avance des hausses de prix prévues et à les justifier?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il faudrait se demander si, sur le plan pratique, nous voulons noyer la Commission anti-inflation

sous littéralement des milliers de changements de prix, ce qui se produirait sûrement.

M. Broadbent: Dans le cas de tous les produits?

M. Macdonald (Rosedale): Oui, sur une certaine période de temps. Je signale une chose au député: nous importons des milliers d'articles divers au Canada; je doute que l'honorable représentant, le NPD ou qui que ce soit ait jamais prétendu que l'on puisse, grâce à une formule magique, bloquer la hausse de tous les prix.

M. Orlikow: Vous croyez pouvoir le faire, c'est ça le problème.

M. Macdonald (Rosedale): L'honorable représentant a la langue bien pendue; peut-être devrait-il ouvrir les oreilles un peu plus, et un peu moins sa bouche.

Une voix: Ce qu'il est chatouilleux!

M. Macdonald (Rosedale): Je me permettrai toutefois de signaler au député que les statuts prévoient un pouvoir de réglementation à cet égard. Nous serons disposés à examiner si une telle mesure sera utile et s'il faudra un amendement.

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—LES MOTIFS DE L'ABSENCE D'UN BLOCAGE DES PRIX

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Dans ma région, on appelle cela vouloir le drap et l'argent. J'aimerais demander au ministre si le gouvernement a étudié la possibilité de bloquer les prix des 1,500 sociétés qui, pour la plupart, ne sont pas concurrentielles. Cette idée a été lancée par un Canadien établi à l'étranger, le professeur Galbraith. Lorsqu'il s'agit de monopoles, il faut bloquer leurs prix et leur demander de justifier les hausses de prix. Le ministre peut-il dire brièvement à la Chambre pourquoi cette approche a été rejetée, indépendamment de la question des marchandises importées, sur laquelle je suis parfaitement d'accord.

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant que nous n'abordions la mesure dont la Chambre sera saisie aujourd'hui, j'ai autorisé une période de questions sur les lignes directrices générales, en particulier sur la réaction des provinces et sur des considérations d'ordre général. Je ne pense pas, cependant, qu'il faille aller jusqu'à aborder les mesures particulières prévues dans le projet de loi ou les questions qui se rapportent davantage au débat de fond. Ce débat va commencer dans une heure environ. Je ne veux pas restreindre indûment les questions, mais je demande au député de se rappeler que nous allons engager un débat sur la mesure proprement dite. Peut-être ce genre de question sur ce domaine particulier sera-t-il plus approprié à ce genre de disposition.

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—L'IMPOSITION DE BAISSSES DE PRIX EN CAS DE RÉDUCTION DES COÛTS DE PRODUCTION

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une dernière question à poser: elle ne concerne pas le bill mais l'une des lignes directrices proposée dans le livre blanc. On y laisse entendre que l'on compte faire bénéficier le consommateur des réductions des coûts de production. Si la Commission n'a pas l'intention de surveiller l'augmentation générale des prix, comment le gouvernement se propose-t-il de faire appliquer le principe